



COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le 19/10/2021

ID : 031-213100324-20211016-DEL_86_2021-DE



EXTRAIT N° 86/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le seize octobre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil Municipal - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 09 Octobre 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU.

PROCURATIONS

M. LAJAT	à	Mme BAKER
M. SAFON	à	M. PILON
M. VIGNERES	à	M. BERNES
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT- BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. AUGOT
Mme CAIRE	à	Mme LLOUBERES

SECRETAIRE : Mme MAIRAVILLE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Achat de fourniture d'électricité - groupement de commandes avec Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse, les Communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Blagnac, de Cornebarrieu, de Saint-Jory, de Saint-Jean, de Seilh, de l'Union, de Brax, de Bruguières, de Colomiers, de Cugnaux, de Drémil-Lafage, de Flourens, de Fonbeauzard, de Gagnac-sur-Garonne, de Launaguet, de Mondouzil, de Pibrac, de Saint-Orens, de Tournefeuille, de Villeneuve-Tolosane

Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et les Communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Blagnac, de Cornebarrieu, de Saint-Jory, de Saint-Jean, de Seilh, de l'Union, de Brax, de Bruguières, de Colomiers, de Cugnaux, de Drémil-Lafage, de Flourens, de Fonbeauzard, de Gagnac-sur-Garonne, de Launaguet, de Mondouzil, de Pibrac, de Saint-Orens, de Tournefeuille, de Villeneuve-Tolosane., ont décidé d'un commun accord, de procéder ensemble à l'achat de fourniture d'électricité.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la convention portant création de groupement de commandes N°21TM03, en vue de participer ensemble à l'achat de fourniture d'électricité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 octobre 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

